



Compte rendu du comité syndical du 8 décembre 2014 – 17h à Lagrand

Étaient Présents:

Élus : Damien DURANCEAU, Michel JOANNET, Bernard MATHIEU, Marie France DURAND, Max VASELI, Jean François CONTOZ, Jean Louis CORNAND, Jacques FRANCOU, Patricia MORHET-RICHAUD, Roselyne MARTINOLLI, Élisabeth GILLIBERT, Claude TRIPODI, Georges LESBROS, Edmond FRANCOU, Mireille FOUCHER, Roland MOINIER, CONIL Jacques

Agence de l'eau : Laurent BOURDIN, Cécile SANGUINEDE

Techniciens SMIGIBA : Carolyne VASSAS, Antoine GOURHAND, Annelise LAMPE

Excusés :

Philippe AMIC, Henriette MARTINEZ, Jean-Louis RE

Le secrétaire de séance est Madame Marie-France DURAND.

Le compte rendu du comité syndical du 6 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS → VOLET ADMINISTRATIF

CONVENTION FINANCIÈRE NATURA 2000

Les conventions financières pour l'animation des sites Natura 2000 "Buëch", "Marais de Manteyer" et "Gorges de la Méouge" s'achèvent au 31 mars 2015. Il est prévu la signature d'une prochaine convention commune aux trois sites à partir du 1er avril 2015 pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 mars 2018).

Les financements pour l'animation de ces 3 sites étaient initialement prévus sur une enveloppe FEADER/Etat (50% - 50%) qui devait être discutée lors de la réunion de cadrage avec les services de l'Etat prévue le 18 décembre 2014.

La DDT05 vient de nous informer que des reliquats de crédits Etat de la DREAL PACA pourraient être disponibles et couvrir l'ensemble de l'enveloppe prévue (175 000 € TTC). Le financement de cette nouvelle convention serait donc assurée par des crédits 100% Etat.

La convention financière Etat/SMIGIBA est jointe à la note de préparation.

Délibération approuvée à l'unanimité :

- Approuver la demande de subvention auprès de l'Etat pour l'animation des 3 sites Natura 2000 "Le Buëch", "Marais de Manteyer" et "Gorges de la Méouge"

- Approuver le plan de financement 100 % Etat
- Autoriser le Président à signer la convention Etat/SMIGIBA

AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

BILAN DE CONTRAT DE RIVIÈRE

Présentation du bilan technique du contrat de rivière sur la période 2008-2014.

Le bilan technique du contrat de rivière met en évidence que de nombreuses actions ont été engagées depuis le 30/09/2008, date à laquelle le contrat a été signé. Une présentation technique par volet précise l'état d'avancement des actions inscrites dans le contrat.

Des propositions d'actions à inscrire dans l'avenant de 2 ans sont présentées par volet. Pour construire le programme détaillé d'actions, il est proposé de réunir un groupe de travail constitué des élus du SMIGIBA et des partenaires financiers mi-janvier 2015. Les élus du SMIGIBA seront invités à participer à ce groupe technique.

Présentation du rétroplanning pour déposer l'avenant en perspective de son instruction en comité de bassin pour un démarrage de l'avenant au 1/10/2015.

La version papier du diaporama a été distribuée en séance.

Le diaporama projeté est également disponible sur le site internet du SMIGIBA:

<http://www.smigiba.fr/ressources/compte-rendu/>

Intervention de l'Agence de l'eau (Laurent BOURDIN et Cécile SANGUINEDE) :

La politique de l'Agence de l'eau actuelle dans le cadre du 10ème programme est présentée par Laurent BOURDIN. La présentation rappelle les vocations de l'Agence de l'eau et le découpage de la France en 6 grands territoires. Le fonctionnement de l'Agence de l'eau se fait sur la base de redevances sur le principe du Pollueur-Payeur. Les enjeux du 10ème programme sont détaillés et ciblés pour la vallée du Buëch.

Les attentes de l'Agence de l'eau concernant les actions à inscrire dans l'avenant sont précisées par Cécile SANGUINEDE qui rappelle l'intérêt de porter un contrat de rivière. Elle souligne également la qualité du partenariat entre l'Agence et le SMIGIBA depuis de nombreuses années ainsi que la satisfaction à voir le syndicat participer à des actions emblématiques tel le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau). L'avenant offre la possibilité de se donner le temps pour réfléchir à la suite du contrat de rivière.

RÉFLEXION SUR LA CLÉ DE RÉPARTITION — POTENTIEL FISCAL DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les élus de la communauté de communes du Laragnais souhaitent engager une réflexion sur la clé de répartition précisée dans les statuts du SMIGIBA. Ils demandent que le potentiel fiscal des communautés de communes soit pris en compte après déduction de leur reversement à l'Etat (suite à la péréquation établie depuis l'évolution de la taxe professionnelle). Actuellement, le potentiel fiscal (brut) sert de base de calcul avec la population pour déterminer la participation des collectivités membres du SMIGIBA.

Compléments apportés en comité syndical :

Monsieur VASELI demande qu'une étude comparative soit réalisée afin de donner les moyens aux élus de se positionner. Par ailleurs, il souligne que cette réflexion sur la clé de répartition est peut être prématurée sachant le travail en cours sur le regroupement des communautés de communes.

Monsieur LESBROS intervient en précisant que le potentiel fiscal est certainement défini dans les textes et qu'on ne peut pas en modifier sa définition.

COMITÉ DE RIVIÈRE

L'association AgriBio05 a sollicité le SMIGIBA pour intégrer le comité rivière en tant que représentant des agriculteurs bio de la vallée. Un courrier du SMIGIBA a été rédigé à l'attention du Préfet des Hautes Alpes pour solliciter leur avis sur cette demande d'ajout de membre.

COMPÉTENCE GEMAPI

Le SMIGIBA est membre de la mission d'appui GEMAPI. La réunion de lancement s'est déroulée le lundi 24 novembre en Préfecture de bassin à Lyon.

De nombreuses questions ont été soulevées lors de cette réunion de lancement.

Le SMIGIBA est intervenu sur les points suivants :

- classement en zones non prioritaires du Buëch et de tous les affluents de la Durance
- Obligations de moyens indiquées dans le décret : les bassins versants peu peuplés ne peuvent s'engager dans une obligation de moyen malgré une taxe facultative plafonnée à 40€/habitant : montant largement insuffisant pour réaliser des travaux et bien trop élevé aux yeux des élus locaux.
- Possibilité de subventions de l'Etat au titre des fonds Barnier : ce n'est pas le cas pour la majorité des communes du Buëch car l'obtention des aides Fonds Barnier est conditionnée à l'existence d'un Plan de Prévention des Risques.

Compléments apportés en comité syndical :

Monsieur LESBROS demande que soit rappelé la définition de la GEMAPI.

La compétence obligatoire GEMAPI (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations) est applicable au 01/01/2016 : les communes doivent transférer leur compétence en terme d'inondation et gestion de digues aux EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes) qui peuvent ensuite la déléguer au syndicat de gestion (jusqu'au 01/01/2018).

La compétence est sécable en 2 compétences: - GEMA et – PI et reprend un certain nombre d'articles du code de l'Environnement.

Une taxe facultative plafonnée à 40€/habitant est créée.

Il est rappelé que cette nouvelle compétence permet de légitimer le travail et les missions des syndicats de rivière. Jusqu'à présent, l'exercice des syndicats reposait sur des compétences facultatives transférées autour la gestion des milieux aquatiques et/ou protection contre les inondations.

Monsieur BOURDIN (Agence de l'eau) souligne que l'intérêt de cette compétence est également de travailler sur une échelle cohérente de bassin versant.

PIÈGE À GRAVIER SISTERON

Un comité de suivi environnemental s'est tenu mardi 25 novembre 2014 dans le cadre du suivi environnemental des travaux d'entretien du piège à gravier à Sisteron.

Le volume de matériaux extraits en 2014 est de 128 000 m³.

Une étude d'expertise géomorphologique de l'impact de l'exploitation du piège sur le lit du Buëch est menée par le CEREGE, à la demande de la DDT04. Les résultats montrent un impact du piège avec un

abaissement du lit d'environ 1 m sur 3,5 km en amont du piège. La conclusion de l'étude précise que la zone d'étude doit être étendue à l'amont et poursuivie dans le temps pour vérifier si l'évolution des fonds du lit est liée à l'exploitation du piège à gravier ou si c'est un phénomène naturel de «respiration ».

Les questions non réglées :

- installation d'une station de mesure des débits à Ribiers
- la poursuite de l'étude géomorphologique à partir d'avril 2015 est conditionnée à l'attribution d'une bourse de thèse Région et Agence de l'eau. Dans l'éventualité que les financements ne soient pas accordés, qui doit être maître d'ouvrage de la suite de l'étude.

Le SMIGIBA sollicitera par courrier les préfets du 05 et 04 pour les alerter sur les enjeux du secteur et la nécessité d'affiner la connaissance.

L. BOURDIN suggère qu'un rapprochement se fasse également avec la commune de Sisteron qui est soumise au risque d'inondation lié à l'engravement de la retenue. Il ajoute aussi que le courrier devra être envoyé à la DREAL pour information.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU :

1- PGRE Méouge

Une réunion entre la DDT04, la DDT05 et le SMIGIBA s'est déroulée le 25 novembre suite à la demande formulée par M. AMIC, vice-président du SMIGIBA, de faire le point sur l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau de la Méouge.

La notification du préfet de bassin au préfet de la Drôme en avril 2014 demande que la DDT26 se charge de l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau de la Méouge. La DDT26 en charge de l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau pour d'autres bassins déficitaires en Drôme a proposé d'engager la démarche en janvier 2015 pour le bassin versant de la Méouge, avec l'appui du SMIGIBA et de la DDT05. Le SMIGIBA se chargera d'organiser une réunion de lancement en janvier 2015 avec l'ASA du Moulin (sur l'Auzance), les 2 communautés de communes (pour le volet Eau potable), les DDT05 et 26, le CG05 (volet eau potable).

2- Compte rendu de la réunion du 13/11/2014

La profession agricole aurait un projet de retenue collinaire sur le Plateau des Eygaux. Une visite sur site sera organisée pour s'assurer de la faisabilité du projet, puis le monde agricole rencontrera la maire d'Aspres sur Buëch pour les modalités foncières. Dans le cas où ce projet peut se poursuivre, une étude devra être menée pour s'assurer de la nature du sol, des volumes...

PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

Le comité de pilotage s'est déroulé le 04 Novembre 2014 avec la présentation des principales actions proposées par le plan de gestion des alluvions.

Les points les plus sensibles se situent à La Faurie, Aspremont, Saint Sauveur, Laragne et Veynes. Etant donnée l'importance technique et financière des projets, il est proposé à ce que les projets puissent être hiérarchisés afin que les financements soient maximisés.

Pour l'ensemble des secteurs, une phase de suivi et de modalités de gestion sera présentée lors du prochain comité technique du 15 Décembre. Par la suite, le travail devra se poursuivre auprès des acteurs concernés pour faire émerger les possibilités d'intervention.

Par ailleurs, concernant le secteur du barrage de Saint Sauveur, une opération de curage en amont et recharge en aval va être étudiée en 2015 pour une réalisation en 2016 sous maîtrise d'ouvrage EDF. Le

NATURA 2000

1- Site N2000 Le Buëch

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch » s'est déroulé le 4 décembre 2014 à Veynes. Lors d'un pré-copil, Fabienne Darini, adjointe au maire de Veynes s'est portée candidate et a été élue à la présidence du copil du site Natura 2000 Buëch.

2- Site N2000 Gorges de la Méouge

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Les Gorges de la Méouge » se déroulera le 11 décembre 2014 à Chateauneuf-de-Chabre avec un pré-copil pour la ré-élection du président du site Lionel Cornand.

3- Réunion de cadrage convention d'animation 3 ans

Une réunion de cadrage DDT/DREAL/SMIGIBA et présidents des copil des 3 sites Natura 2000 se tiendra le 18 décembre 2014 pour établir la nouvelle convention 2015-18 (animation des 3 sites Buëch, Méouge et Marais de Manteyer).

TRAVAUX EN COURS

- Travaux entretien de la végétation réalisés par Arbres et Techniques :
 - Lus la Croix Haute: 200 pins abattus, 2 iscles arasés sur plus de 2000 m², 360m² de berges bouturés, enlèvement d'embâcles, entretien courant de berges
 - Serres: Elagage de nombreux gros arbres, entretien courant de berges, dégagement de fers à béton en eau
 - Barret sur Méouge: les travaux sont achevés et ont consisté essentiellement au dégagement d'embâcles amenés par les crues récentes ainsi que quelques abattages ou bouturages ponctuels
- Travaux entretien de la végétation réalisés par LRS: Montmaur, Serres et Chanousse (Travaux légers de réouvertures, recépages, dégagement d'embâcles dans des secteurs ayant tendance à se fermer)

PLANNING

Date du prochain comité syndical : 29 janvier 2015

- présentation bilan financier du contrat de rivière
- (bilan financier des actions à inscrire dans l'avanant)
- débat d'orientation budgétaire
- (validation du compte administratif)

Réunion de bureau : 21 janvier 2015 à Eyguians – 18 février 2015 à Eyguians

Réunion de l'exécutif : 14 janvier 2015 à Eyguians

Comité de rivière : 10 mars 2015